

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 4 décembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX DECEMBRE, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s – M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Marylin FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Odile PILOZ, pouvoir à Mme Monique BOTTINI

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Roger VIARSAC

2025 - 12 - 118 / AFFAIRES FINANCIERES

Versement d'une subvention d'équilibre au Budget Annexe du Parc Aquatique Nyonsoleiádo (SPA) - Exercice 2025

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Le Budget Annexe du Parc Aquatique est depuis 2019 considéré commun un Service Public Administratif et à ce titre est assujéti à la comptabilité selon la nomenclature M14 comme le Budget Général.

Le déficit structurel des opérations de ce budget nécessite qu'il bénéficie d'une participation du Budget Général.

La participation de la Commune a été prévue, au Budget Primitif 2025, pour un montant de 80 000 €.

Compte tenu du bilan d'exercice, il est nécessaire de modifier le montant de la participation et de l'augmenter pour un montant total de 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE DECIDER** de verser une participation d'un montant de 100 000 € du Budget Général (chapitre 65) au Budget du Parc Aquatique (chapitre 74) pour l'exercice 2025.

- **DE MODIFIER** les inscriptions budgétaires aux budgets correspondants par décision modificative.

Roger VIARSAC
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

